

# RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

## LUNDI 7 DÉCEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le 7 décembre à 20 heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Bertrand DUMAINE, Maire, en suite de convocation en date du 1<sup>er</sup> décembre 2020 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

**Présents** : MM. DUMAINE, GRARE, GUCHE, DUBURE, BECARD, BOULONGNE, CARON, DETOUT, DEVIGNE, HERMANN, KEDADRA, LAUT, SAUVAGE et TRIQUET.

**Absente excusée :**

Madame Gaëlle SORET procuration à Madame Annick DUBURE

**Secrétaire de séance** : Madame Sylvie GRARE, désignée à l'unanimité

Avant l'ouverture de la séance, Monsieur le Maire demande à l'assemblée de respecter une minute de silence en mémoire de Monsieur Jean-Claude FILLIETTE, employé municipal, décédé le 28 novembre 2020.

La séance ouverte,

### APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA DERNIÈRE SÉANCE

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal s'ils ont des observations à formuler quant au contenu du compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du lundi 28 septembre 2020.

Aucune remarque n'étant exprimée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents sans modification.

### DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

#### AUTORISATION DE PAIEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET

Sur la proposition de Monsieur le Maire d'ISQUES ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier l'article L.1612-1 ;

Vu le budget primitif 2020 de la commune d'Isques ;

Vu que pour le budget primitif 2020, le montant total des dépenses d'investissement inscrites aux chapitres 20 (immobilisations incorporelles), 21 (immobilisations corporelles) et 23 (immobilisations en cours) – hors remboursement de la dette en capital – s'élève à 1.809.300,00 euros ;

Considérant que certaines opérations doivent pouvoir être engagées avant le vote du budget primitif 2021 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents :

- d'autoriser l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement dans la limite du quart des dépenses d'investissement inscrites aux chapitres 20, 21 et 23 du budget primitif 2020, soit un montant maximum de 1.809.300,00 / 4 = 452.325 euros se répartissant comme suit :

- au chapitre 20	3.500,00 / 4 =	<b>875,00 euros</b>
- au chapitre 21	308.464,00 / 4 =	<b>77.116,00 euros</b>
- au chapitre 23	1.497.336,00 / 4 =	<b>374.334,00 euros</b>

## **DÉSIGNATION D'UN CORRESPONDANT DÉFENSE**

Monsieur le Président fait part au Conseil Municipal qu'à la suite des élections du 15 mars 2020, il est nécessaire de procéder à la désignation d'un correspondant défense.

Les membres du Conseil Municipal nomment Monsieur Olivier KEDADRA pour représenter la Commune.

## **COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BOULONNAIS** **RAPPORT D'ACTIVITÉ 2019**

Conformément à l'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire informe l'assemblée que Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération du Boulonnais a transmis, à la Mairie, le rapport d'activités 2019.

Le Conseil Municipal prend acte de ce document.

## **COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BOULONNAIS** **RAPPORTS ANNUELS 2019 POUR L'ENSEMBLE DES SERVICES** **DÉLÉGUÉS**

Comme chaque année, Monsieur le Maire informe l'assemblée que la Communauté d'Agglomération du Boulonnais a transmis à la mairie, en vertu de l'article L 2224-3 du Code Général des Collectivités Territoriales et du décret n° 2000-404 du 11 mai 2000, les rapports annuels des délégataires de service public (crématorium Le Rivage, Nausicaa, parking de Nausicaa, plaisance, Hélicéa, transports urbains, eau, assainissement) et les rapports annuels sur le prix et la qualité des services (eau, assainissement, déchets) pour l'exercice 2019.

Le Conseil Municipal prend acte de ces documents.

## **EXONÉRATION DU PAIEMENT DE LA REDEVANCE D'OCCUPATION** **DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL – ANNÉE 2020**

Le 14 mars 2020 a été décidé le passage en stade 3 du plan de lutte contre l'épidémie imposant la mise en œuvre de mesures impératives et, afin de ralentir la propagation du virus COVID-19, plusieurs arrêtés ministériels successifs ont interdit la poursuite de l'activité dans certaines catégories d'établissements.

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal, lors de sa séance du 14 novembre 2011, a décidé de fixer la redevance forfaitaire annuelle pour le stationnement de véhicules sur le domaine public à mille euros (1 000 €) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012.

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal, lors de sa séance du 29 juin 2020, a décidé de fixer la redevance forfaitaire annuelle pour le stationnement de véhicules sur le domaine public à 800 euros (800 €) pour l'année 2020 en raison de la crise sanitaire liée à la COVID-19.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal d'une correspondance de l'entreprise « FAVORITE CAR ». Le gérant informe la commune que l'entreprise traverse une crise sanitaire et économique avec une baisse notable d'activité liée notamment à la fermeture temporaire lors du confinement.

La commune d'Isques souhaite accompagner cette entreprise impactée par les conséquences économiques liées à l'épidémie de coronavirus COVID-19 et pour laquelle la baisse très importante, voire l'absence totale de chiffre d'affaires sur la période considérée rend très compliqué le paiement des charges fixes et incompressibles.

Il est proposé une exonération de paiement de la redevance forfaitaire annuelle pour le stationnement de véhicules sur le domaine public pour l'année 2020.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- APPROUVE la proposition énumérée ci-dessus ;
- DÉCIDE le remboursement à l'entreprise « FAVORITE CAR » des sommes déjà acquittées pour l'année 2020.

## **INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT**

Monsieur le Maire avise le Conseil Municipal que le Préfet, par correspondance du 13 novembre 2020, a informé la commune d'un dossier d'enregistrement soumis à consultation pour l'exploitation d'installations de broyage et concassage de produits minéraux sur le territoire de la commune de Hesdin l'Abbé par la Sarl Samérienne de Travaux.

Le Conseil Municipal n'émet pas d'avis défavorable sous réserve que l'activité de la Sarl Samérienne de Travaux n'engendre pas des désagréments aux riverains.

Une correspondance sera transmise à Monsieur le Préfet pour l'informer de cette décision.

## **DEMANDES DE SUBVENTION AUPRÈS DE L'ÉTAT**

### **▪ RÉPARATIONS DE VOIRIE ET ÉCLAIRAGE PUBLIC – DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX**

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de sécuriser les abords du stade Yves Joly, l'ensemble des installations sportives et la structure (maison des associations et cantine scolaire) chemin Georges Ducrocq accueillant les associations, les enfants des écoles et de la cantine scolaire, l'accueil de loisirs, le relais d'assistantes maternelles.

Les travaux consistent en la mise en place d'un éclairage public et en la réparation de voirie.

Le coût de ces dépenses est estimé à 89.817,50 € hors taxes.

Monsieur le Maire rappelle, que le Conseil Municipal, lors de la séance du 28 juillet 2020, a donné délégation au Maire pour demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions sous réserve qu'une délibération ne soit pas exigée par cet organisme.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

- Donne un avis favorable à la réalisation des travaux d'éclairage public et de voirie ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires pour ce dossier ;
- Approuve le plan de financement proposé.

▪ **RÉNOVATION BÂTIMENT SCOLAIRE - DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX**

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de :

- poursuivre les travaux de rénovation au groupe scolaire « Abel Lombard » qui consistent en la fourniture et pose d'un revêtement de sol dans les classes de la maternelle ;
- aménager les classes et les bâtiments périscolaires par l'acquisition de tables et de chaises individuelles dans le cadre de la crise sanitaire liée à la COVID-19 que traverse le pays et au vu des consignes gouvernementales afin de respecter la distanciation sociale entre les enfants et ainsi les protéger au maximum.

Le coût prévisionnel de ces dépenses est estimé à 25.179,07 € hors taxes.

Monsieur le Maire rappelle, que le conseil Municipal, lors de la séance du 28 juillet 2020, a donné délégation au Maire pour demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions sous réserve qu'une délibération ne soit pas exigée par cet organisme.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal :

- donne un avis favorable à la réalisation de ces travaux ;
- autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires pour ce dossier ;
- approuve le plan de financement proposé.

▪ **RÉNOVATION BÂTIMENT SCOLAIRE - DOTATION DE SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT LOCAL (DSIL) - ANNÉE 2021**

Monsieur le Maire explique que la commune peut solliciter auprès de l'Etat une subvention au titre du DSIL – pour l'année 2021 – pour des travaux de rénovation et d'aménagement au groupe scolaire « Abel Lombard » qui consistent en la fourniture et pose d'un revêtement de sol, au remplacement des plafonniers et à un aménagement des salles. Le coût prévisionnel de ces dépenses s'élève à 68.957,94 € € hors taxes.

Monsieur le Maire rappelle, que le Conseil Municipal, lors de la séance du 28 juillet 2020, a donné délégation au Maire pour demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions sous réserve qu'une délibération ne soit pas exigée par cet organisme.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

- ✓ Donne un avis favorable à la réalisation de ces travaux ;
- ✓ Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires pour ce dossier ;
- ✓ Arrête les modalités de financement suivantes :
  - Montants estimatifs .....68.957,94 € HT
  - F.A.R.D.A. ....20.090,93 €
  - D.E.T.R. ....10.480,71 €
  - DSIL..... 24.594,72 €
  - Prélèvement sur recettes ordinaires .....13.791,58 €

## **FONDS D'AMÉNAGEMENT RURAL ET DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE – RÉNOVATION BÂTIMENTS SCOLAIRES**

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de poursuivre les travaux de rénovation au groupe scolaire « Abel Lombard » qui consistent en la fourniture et pose d'un revêtement de sol dans les classes de la maternelle.

Monsieur le Maire explique que la commune peut solliciter auprès du Département une subvention au titre du FARDA pour l'année 2021.

Monsieur le Maire rappelle, que le Conseil Municipal, lors de la séance du 28 juillet 2020, a donné délégation au Maire pour demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions sous réserve qu'une délibération ne soit pas exigée par cet organisme.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

- donne un avis favorable à la réalisation de ces travaux ;
- autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires pour ce dossier.

## **GESTION DU PERSONNEL – CRÉATION DE POSTES PERMANENTS MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'article 34,

Vu le décret 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir des emplois permanents de la fonction publique territoriale ouverts aux agents contractuels,

Vu le budget de la collectivité territoriale ;

Vu le tableau des effectifs du personnel communal ;

Vu l'avis favorable de la commission « personnel emploi » en date du 26 novembre 2020 ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide :

- ✓ de créer un poste d'adjoint technique à temps non complet pour une durée de 30/35<sup>ème</sup> ;
- ✓ de créer un poste d'adjoint technique à temps non complet pour une durée de 25/35<sup>ème</sup> ;
- ✓ de charger Monsieur le Maire de signer tous les documents relatifs à ce dossier et de procéder au recrutement ;
- ✓ d'approuver le nouveau tableau des effectifs ;
- ✓ que les dispositions de la présente délibération prendront effet au 1<sup>er</sup> mars 2021.

EMPLOIS	CATÉGORIE	EFFECTIFS	DURÉE HEBDOMADAIRE DE SERVICE
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>			
Rédacteur principal 1 <sup>ère</sup> classe	B	1	35 heures
Adjoint administratif principal 2 <sup>ème</sup> classe	C	1	35 heures
Adjoint administratif	C	1	35 heures
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>			
Adjoint technique principal 1 <sup>ère</sup> classe	C	2	35 heures
Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	C	1	35 heures
Adjoint technique	C	6	3 postes à 35 heures 1 poste à 30 heures 2 postes à 25 heures
<b>FILIERE MÉDICO-SOCIALE</b>			
ATSEM	C	1	35 heures

## DEMANDES DE SUBVENTIONS

### ▪ MODIFICATION DU TABLEAU DES SUBVENTIONS – ANNEXE B1-7 ET DÉCISION MODIFICATIVE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M14 ;

VU le Budget Primitif de l'exercice 2020, voté le 29 juin 2020, et plus particulièrement l'annexe B1-7 ;

VU la délibération du 28 septembre 2020 portant sur la modification du tableau des subventions – annexe B1-7 ;

CONSIDÉRANT d'une part qu'une somme de 5.500 € est inscrite à l'article 6574 ;

VU la crise sanitaire liée à la COVID-19 qui a contraint l'association « Société Education Populaire (SEP)» à annuler les diverses manifestations ;

VU l'absence de recettes pour l'association « Société Education Populaire (SEP)» ;

VU le souhait du Conseil Municipal de participer financièrement au colis des aînés ;

Après avoir entendu l'exposé du Maire, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide :

- d'attribuer une subvention exceptionnelle à l'association « SEP » et de fixer le montant à 2.500,00 ;
- de modifier le tableau des subventions :
- d'ajuster les crédits ouverts au B.P. 2020 et d'adopter la décision modificative suivante :

#### FONCTIONNEMENT DÉPENSES

COMPTE 6068 - 2.500,00 €

COMPTE 6574 + 2.500,00 €

## ▪ **AUTRES DEMANDES DE SUBVENTIONS**

Après réflexion, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de ne pas donner suite aux demandes de subvention formulées par la Société protectrice des animaux (SPA) et l'Institut pour la recherche sur le cancer de Lille (IRCL).

## **MAISON DES ASSOCIATIONS – AMÉNAGEMENT PAYSAGER**

### ▪ **FONDS INTERVENTION POUR LES ENJEUX ÉCOLOGIQUES TERRITORIAUX (FIET)**

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de prévoir l'aménagement paysager aux abords des structures sportives et associatives.

Monsieur le Maire explique que la commune peut solliciter une subvention au titre du Fonds intervention pour les enjeux écologiques territoriaux.

Monsieur le Maire rappelle, que le Conseil Municipal, lors de la séance du 28 juillet 2020, a donné délégation au Maire pour demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions sous réserve qu'une délibération ne soit pas exigée par cet organisme.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

- donne un avis favorable à la réalisation de ces travaux ;
- autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires pour ce dossier.

### ▪ **FONDS SPÉCIAL DE RELANCE ET DE SOLIDARITÉ AVEC LES TERRITOIRES**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de prévoir l'aménagement aux abords des structures communales à savoir sportives et associatives ainsi que des écoles.

Il rappelle que ce projet vise à une profonde requalification des espaces publics pour sécuriser les circulations, pour faciliter la mobilité.

Dans ce cadre, l'opération prévue comprend des travaux qui concernent les voiries, les espaces verts, le mobilier urbain et l'éclairage public.

Le montant prévisionnel des travaux s'élève à 345.341,50 €.

Il informe le Conseil Municipal que le Conseil Régional des Hauts-de-France a adopté récemment un programme de soutien aux territoires, intitulé Fonds Spécial de Relance et de Solidarité avec les Territoires, pour venir en appui aux dispositifs de relance et d'accompagnement déjà mis en place par l'État et les Collectivités Départementales.

Il indique que le projet d'aménagement décrit ci-dessus correspond aux critères de cette démarche et est de fait éligible à ce programme.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Approuve le projet d'aménagement aux abords des structures communales ;
- autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires pour ce dossier.

▪ **CADRE RÉGLEMENTAIRE : ARTICLES L2122-22 ET L2122-23 DU CGCT**

Par délibération des 25 mai 2020 et 28 juillet 2020, le Conseil Municipal a accordé une délégation de pouvoirs au Maire, Bertrand DUMAINE pour faire progresser un certain nombre de décisions administratives en temps opportun et sans avoir à réunir le Conseil Municipal, notamment sur des questions de simple administration.

Ces délégations de pouvoirs ne suppriment pas l'information du Conseil Municipal.

Des décisions ont été prises par délégation.

• **Avenants avec incidence financière**

1. Entreprise BLANPAIN - Remplacement du plafond perforé par plafond organic twin

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 1.980,00 €
- Montant TTC : 2.376,00 €
- % d'écart introduit par l'avenant : 3,96 %

Nouveau montant du marché public ou de l'accord-cadre :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 51.980,00 €
- Montant TTC : 62.376,00 €

2. NORD REVETEMENTS – mise en peinture de la gaine de soufflage

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 466,97 €
- Montant TTC : 560,36 €
- % d'écart introduit par l'avenant : 2,26 %

Nouveau montant du marché public ou de l'accord-cadre :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 21.102,09 €
- Montant TTC : 25.322,50 €

3. MENUISERIES NOUVELLE BARA – motorisation des rideaux

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 2.613,50 €
- Montant TTC : 3.136,20 €
- % d'écart introduit par l'avenant : 6,61 %



Nouveau montant du marché public ou de l'accord-cadre :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 42.153,26 €
- Montant TTC : 50.583,91 €

Avis favorable de la commission d'appel d'offres du 2 novembre 2020

• **Avenants sans incidence financière**

**Modification de l'article 7.1 : durée du marché**

Il convient d'adapter le délai d'exécution de cet article au planning de l'architecte.

L'article est modifié et le délai d'exécution est fixé comme suit :

Planning marché : 11 mois

Préparation : 1 mois

Le délai global d'exécution de l'ensemble des travaux est de 12 mois à compter de la date fixée par l'OS précisant la date de démarrage de la période de préparation.

**HÉLICEA – CONVENTION DE MISE À DISPOSITION**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que les enfants des écoles bénéficient de l'enseignement de la natation à la piscine « HELICEA ».

Des créneaux horaires sont réservés chaque semaine jusqu'au 2 juillet 2021 :

- du 04/01/2021 au 19/02/2021 – Le vendredi de 10H05 à 10H45
- du 10/05/2021 au 02/07/2021 – Le vendredi de 10H05 à 10H45

La SNC HELICEA, gestionnaire de la piscine HELICEA, représentée par Monsieur Tony GUIBERTEAU, Directeur du site, a adressé la convention de mise à disposition de l'espace nautique « HELICEA ».

Décision prise par délégation selon le cadre réglementaire – article L2122-22 et L2122-23 du CGCT.

**PROJET D'ARRÊTÉ PRÉFECTORAL DE CLASSEMENT SONORE DES  
INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Préfet du Pas-de-Calais a transmis un projet d'arrêté préfectoral de classement sonore des infrastructures routières à l'égard du bruit pour les autoroutes, routes nationales, routes départementales et routes communales.

Le Conseil Municipal prend acte de cet arrêté.

## PLAN STATIONNEMENT VÉLO

La communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB) poursuit son ambitieuse politique de mobilité durable orientée vers le développement des modes doux.

La CAB va déployer un plan de stationnements pour vélos à des endroits stratégiques dans l'agglomération. L'objectif est de proposer des stationnements pratiques, sécurisants et accessibles.

Par correspondance du 14 octobre 2020, la CAB sollicite les souhaits de déploiement pour la commune.

Un courrier sera transmis à Monsieur le Président de la CAB pour l'informer du détail des lieux de stationnements et des équipements souhaités.

## FRICHE BUTEL ET SAISON

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal du dépôt d'une demande de permis de démolir de « EPF NORD PAS DE CALAIS » concernant la friche « Butel et Saisons » située Route Nationale.

Séance levée à 21H50

<b>NOMS PRÉNOMS</b>	<b>SIGNATURES</b>
BÉCARD Sonia	
BOULONGNE Jean-Marie	
CARON Brigitte	
DETOUT Annette	
DEVIGNE Jean-Louis	
DUBURE Annick	
DUMAINE Bertrand	
GRARE Sylvie	
GUCHE Patrick	
HERMANN Christian	
KEDADRA Olivier	
LAUT Jean-François	
SAUVAGE Estelle	
SORET Gaëlle	Procuration à Annick DUBURE
TRIQUET Bernard	